



Automne 2014 — n° 38

Le Rassembleur

Bulletin du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec de la région Montréal—Laval



**Faites des
réserves pour les
prochaines négos**

L'union fait la force

Nous sommes déjà à l'automne 2014 et notre organisation et notre région entrent en mode négociation! Nous avons rempli des cahiers de charge et fait le tour des sections locales pour rencontrer les membres afin de leur demander ce qu'ils veulent dans leur prochaine convention collective! Nous avons écouté, rédigé, informé et voté sur le cahier de charge qui nous servira pour la prochaine ronde de négociations dans nos diverses accréditations.

Mais le travail ne s'arrête pas là! Au contraire, nous devons mettre de l'avant le travail de préparation de la négociation dans les sections locales et au niveau régional. Nous allons devoir informer et préparer nos membres à être au-devant de l'information et toujours bien leur diffuser toute nouvelle qui les touchera.

Donc, la mobilisation sera au cœur des prochaines semaines et des prochains mois. Chacun d'entre vous devra préparer son équipe locale à faire face aux prochains moyens de pression, s'il s'avère pertinent d'en mettre de l'avant. Nous avons formé nos délégués et les dirigeants afin d'être prêts à une négociation qui ne sera pas facile pour personne. Le gouvernement actuel semble être aux limites du bon sens et essaie de faire peur aux citoyens en leur faisant croire que le Québec est au bord de la faillite. Et pourtant, l'économie va bien! Il nous parle d'austérité, on devrait parler davantage <<Estirité>> qui semble le mot qui convient le mieux.

Même si le gouvernement met de l'avant la peur, même s'il nous parle de crise et de trou noir et de la fin du gouvernement, tel que nous le connaissons, les travailleuses et les travailleurs de la fonction publique et parapublique du Québec ne sont pas dupes; ils feront face, debout, avec fierté, au gouvernement qui essaie de leur mettre un genou à terre!

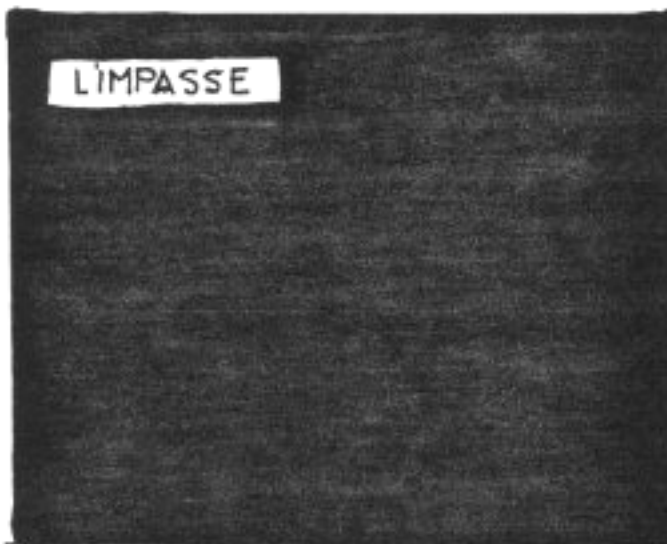
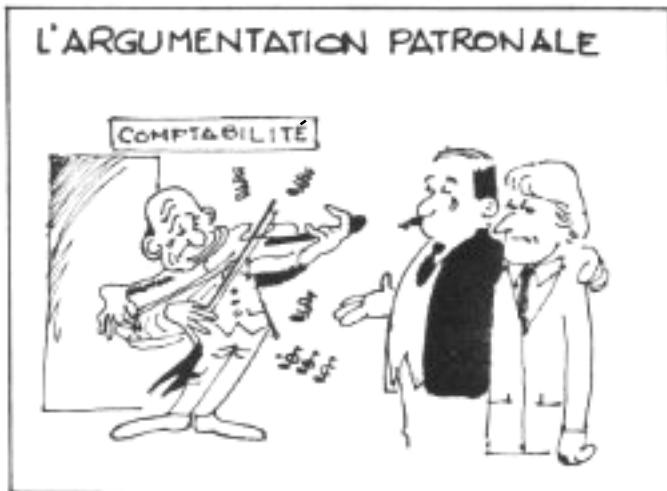
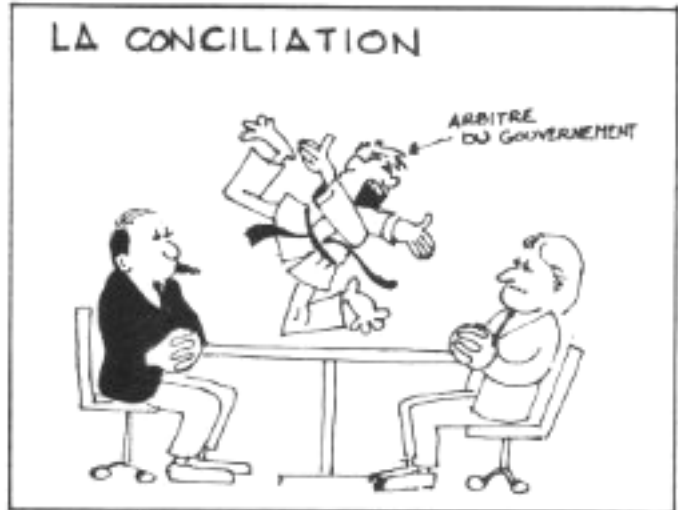
L'histoire se répète : au Québec, peu importe le gouvernement, quand les négociations dans le secteur public arrivent, tout à coup le Québec vit une période de crise économique. Mon petit doigt me dit que dans les prochaines semaines, et dans les prochains mois, les journaux québécois nous parleront du Québec dans le rouge!!!! Un rappel d'une campagne de peur du passé.

Nos dirigeants sont outillés pour affronter les prochaines négociations. Notre région est plus soudée et plus solidaire que jamais. La fin de semaine des 3, 4 et 5 octobre derniers peut en témoigner, avec la participation de 37 personnes au Lac à l'Épaule de la région de Montréal-Laval. Ces gens ont sacrifié une fin de semaine complète pour venir discuter, argumenter et débattre avec des conférenciers. Nous avons eu droit à Justin Arcand, ancien négociateur pour l'ASSÉ lors du dernier printemps érable avec le gouvernement. Ensuite, nous avons entendu René Charest et Philippe Boudreau; ces derniers nous ont entretenus du front commun et du syndicalisme de combat qui est disparu depuis un moment.

Notre région sort de cet exercice avec des outils supplémentaires et aussi une solidarité et un sentiment d'appartenance sans précédent. Nous serons devant tous les obstacles ensemble, unis et forts pour mettre un frein au plan du gouvernement de vouloir encore nous oublier dans la prochaine ronde de négociations. Nous sommes faibles, lorsqu'à genoux, mais imaginons-nous tous debout! Nous serons impitoyables!



Jean-François Sylvestre
Président régional



Revue

Charme, manipulation, corruption, ou comment vous dégoûter de la politique

Au cours des derniers mois, nous avons entendu plusieurs témoignages à la commission Charbonneau. Certains ont suscité des débats. Dans les médias et la population, les opinions furent partagées. Pour les uns, certains de ceux qui ont défilé devant la commission étaient des héros; pour les autres, c'étaient des manipulateurs. Se pourrait-il que les grands manipulateurs suscitent notre admiration?

Prenons un bon exemple, Mesrine, il manipulait les gens, pour mieux les utiliser. Pourtant, ceux qui l'ont connu disent de lui qu'il était très agréable. À sa mort, plusieurs ont avoué leur admiration pour cet homme qui mentait et déjouait ses adversaires de façon spectaculaire.

Les manipulateurs savent être attachants, au besoin. Fins observateurs, ils jouent sur les besoins et les intérêts des autres pour mieux servir les leurs. Ils sont appréciés, respectés. Lorsqu'ils sont démasqués, les gens les détestent de les avoir bernés et retournent souvent leur colère contre eux-mêmes, car ils jugent comme une faiblesse le fait de s'être laissé avoir. Et même s'ils conviennent que les manipulateurs sont abjects, ils les admirent puisqu'ils les jugent plus intelligents qu'eux, car, après tout, ils les ont bien eus.

On dit souvent que les manipulateurs sont de grands planificateurs, de fins stratèges et qu'ils ont une vision. En fait, ils donnent aux gens l'espoir d'atteindre leurs objectifs, mais ils se servent des rêves ou des ambitions des autres pour atteindre leurs propres objectifs. Ils se soucient peu de briser les rêves et ambitions des autres si, par la suite, ils atteignent leurs buts.

Que ce soit à des fins criminelles, pour atteindre des objectifs financiers ou pour obtenir le pouvoir sur les autres, les manipulateurs se servent toujours des mêmes moyens : le mensonge, la flatterie, le charme, les récompenses et, surtout, la promesse que les buts recherchés seront atteints. Démasqués, ils recourent aux menaces et au chantage pour susciter la peur et réduire au silence. Comme leurs victimes deviennent leurs complices, il leur est doublement difficile de les dénoncer. Avouer qu'on est victime d'un manipulateur, c'est «avouer sa faiblesse».

Est-il louable que, pour assurer sa propre réussite, une personne utilise ceux qui veulent créer de



l'emploi et protéger des travailleurs? Est-il raisonnable d'utiliser des entrepreneurs désireux de réussir leur vie professionnelle? Ça dépend! Si le résultat est bénéfique pour tous, l'« utilisateur » pourrait être considéré comme un grand visionnaire. Mais si le résultat prend la forme des dépassements de coûts dont nous avons tous fait les frais, il peut être vu comme un grand manipulateur qui s'est servi des ambitions de tous pour augmenter son pouvoir et ses avoirs. Est-ce le type de héros que nous voulons pour le Québec?

Il est tout à fait légitime de désirer le pouvoir pour changer et améliorer notre société. Mais il est très risqué d'utiliser le pouvoir pour manipuler les gens et les idées, plutôt que pour les influencer. Parce que, au fond, tout est une question de confiance et de respect.



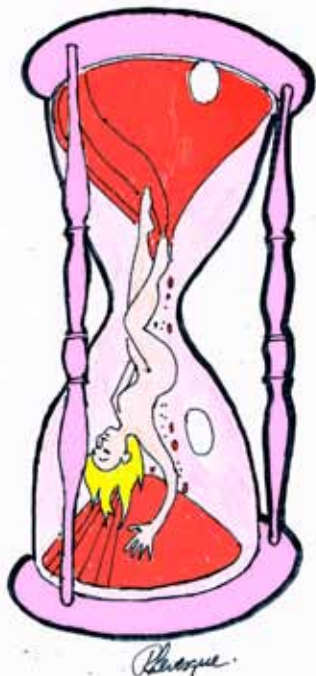
Marie Claire Baigner
Vice-présidente

Le congédiement administratif est, par opposition au congédiement disciplinaire, la disposition de fin d'emploi qui s'applique à un ensemble de situations d'administration et de gestion des ressources humaines. La situation la plus connue dans la convention est le congédiement suite à l'épuisement des 104 semaines d'assurance traitement (art. 4-14.09). L'autre situation souvent évoquée par la Loi de la fonction publique vise le congédiement résultant de l'incompétence (LFP Art. 18 et 19) et le manque de travail (LFP Art. 20). D'autres situations, plus rares encore, aboutissent à cette mesure fatale.

Par l'épuisement de la période d'invalidité

Un employé, même permanent, n'est pas lié éternellement avec son employeur. Une période d'absence significative peut aboutir par interrompre le lien d'emploi. La convention collective vient préciser cette période à 104 semaines par concordance à la période maximale d'assurance traitement. Toutefois, la Charte des droits et libertés introduit à ces pratiques la notion de l'accommodement raisonnable. Au final, un employé permanent, qui arrive à la fin de la période d'invalidité, peut demander, à titre d'accommodement raisonnable, le maintien du lien d'emploi, pour une année supplémentaire, pour autant qu'il puisse fournir un pronostic permettant raisonnablement d'espérer son retour au travail. Lorsque l'employé obtient cet accommodement, il se retrouve à l'abri du congédiement administratif pour toute cette période.

À la fin de l'invalidité, l'employé revient parfois au travail avec des limitations fonctionnelles. S'il y a impossibilité de reclassement de l'employé atteint



de sévère limitation fonctionnelle, le congédiement administratif peut être prononcé et la prestation d'assurance sera maintenue selon les termes choisis au contrat d'assurance. Si l'employeur trouve un emploi compatible avec la condition actuelle de santé, l'employé doit accepter sa reclassification à ce nouvel emploi.

Par le constat d'incompétence

Il arrive qu'en termes d'évaluation,

l'employeur établisse l'incompétence de l'employé. Ce constat constitue aussi un motif de congédiement administratif. Normalement, l'employeur ne peut congédier l'employé permanent, sans avoir déployé auparavant des mesures de soutien et corrections pertinentes. L'employeur doit conclure à l'échec de ces mesures, avant de procéder.

Dans le processus d'évaluation, l'employeur doit respecter certaines clauses de la convention, dont le respect de certains délais et l'obligation d'utiliser un formulaire approuvé par le CMMRP du ministère ou le CRP de l'organisation. Bien que la convention et la Loi de la fonction publique restent muettes sur le contenu de ces évaluations, l'employeur aura tout intérêt à s'en tenir à la mesure et aux commentaires pertinents à l'exécution de la tâche demandée auprès de l'employé. Sortir de ces critères de jugement, ou ne pas signifier les attentes par des descriptions d'emploi à l'employé visé, rendrait de fiers services à tout grief contestant un tel motif de congédiement.

Par l'absence de travail

Cette dernière situation implique, pour les employés permanents, diverses situations possibles. Le prononcé du congédiement administratif peut intervenir dans plusieurs conjonctures précises, qu'il est ici trop long d'énumérer. Toutefois, il apparaît opportun de signaler que l'employeur ne peut procéder au congédiement, sans respecter une série de clauses et de processus prévus principalement au chapitre six de la convention collective. Il est également nécessaire que l'employé démontre une collaboration suffisante et raisonnable aux processus d'employabilité proposés.

Toutes ces mesures de congédiement, quels qu'en soient les motifs sous-jacents, sont contestables par la procédure de grief dans le délai prévu de 30 jours. Toutefois, pour que votre éventuel recours s'opposant à ce congédiement soit le plus crédible possible, il est primordial de signaler vos objections et vos contestations lorsque requis, tout le long des processus précurseurs visant à appuyer ledit congédiement. Un refus d'accommodement ou l'absence de proposition de reclassement sont sujets à grief. Les évaluations sont critiquables par lettre et les attentes signifiées sont contestables lorsqu'elles sont abusives et irréalistes. Ultimement, les mesures de contrôle et de soutien mal expliquées et bêtement appliquées peuvent être assimilables à de l'abus et du harcèlement.

Devant le risque d'un congédiement administratif, il faut aussi se préparer.



Louis Jubinville
Représentant technique



La question de la légalisation de la prostitution retient l'attention surtout depuis l'arrêt de la Cour suprême du Canada dans la cause du Procureur général du Canada c. Bedford, en décembre 2013, qui a invalidé certaines dispositions clés du Code criminel, dont la criminalisation de la sollicitation, et a donné au gouvernement jusqu'à la fin de 2014 pour adopter de nouvelles règles.

En fait, la Cour dit que le gouvernement peut encadrer la prostitution, à condition qu'il exerce ce pouvoir sans porter atteinte aux droits constitutionnels des prostituées. Certaines dispositions du projet de loi C-36 compromettraient la sécurité des prostituées, car cette loi vise à criminaliser les clients et la sollicitation. Cependant, en juillet 2014, le ministre fédéral de la Justice précisait que la sollicitation ne devait plus se faire dans un endroit public ou à la vue du public, mais aux endroits hors de la portée des mineurs.

La légalisation de la prostitution est un sujet controversé et difficile à cerner, tant chez les abolitionnistes que chez les défenseurs des travailleuses du sexe, où se retrouvent des féministes, des universitaires, des prostituées, etc. Cependant, tous s'entendent pour décriminaliser les prostituées, mais disons-le, la loi C-36 est abolitionniste, et ne passera certainement pas le test de la Charte canadienne des droits et

libertés. En quoi la clandestinité (y compris les annonces sur Internet) protège la sécurité des prostituées? Bien que la prostitution soit légale au Canada, le gouvernement Harper maintient la criminalisation des clients.

À qui profite la légalisation de la prostitution ?

On pourrait croire d'une part qu'il y a une bonne prostitution, c'est-à-dire qu'il s'agit de deux adultes consentants; que personne et ni l'État n'a à s'introduire dans ce dossier, qu'on devrait foutre la paix aux travailleuses du sexe, etc. D'autre part, qu'il y a de la sale prostitution, celle impliquant des mineures, de la traite des femmes, les narcomanes, etc.

Or, des études démontrent que dans les pays où la prostitution est légalisée, comme en Allemagne et aux Pays-Bas, on observe que les maisons closes sont gérées par la pègre qui utilise ce commerce pour blanchir de l'argent, que c'est un endroit où transige du trafic de drogue, que les bordels font de la publicité pour attirer les clients, de plus en plus exigeants, soit par des « soldes », des soirées gang band, bref, qu'il y a diversification des services. La légalisation profite seulement aux proxénètes et au gouvernement, par le paiement des impôts. Mais pas aux prostituées. Les proxénètes n'ont plus à se cacher; ils sont devenus des entrepreneurs et, s'il y a lieu d'enquêter sur des

activités illicites, la police ne peut plus poser des micros, etc., car il s'agit d'un commerce légal.

Bien sûr, il y a des prostituées heureuses qui ne sont pas exploitées, mais pour la très grande majorité, on exploite la condition de pauvreté, de femmes violentées dans leur famille, de femmes à la santé détruite, etc. C'est pourquoi nous prenons une position abolitionniste – et nous utilisons l'expression prostituée – et non travailleuse du sexe, car la prostitution n'est pas un métier comme les autres, et les dangers de ce métier ne doivent pas être banalisés.

En outre, les témoignages des ex-prostituées font ressortir que la violence a lieu avant la prostitution (violence familiale, économique, etc.), pendant (univers de violence physique, psychologique et institutionnelle), et après, car les victimes sont

stigmatisées et angoissées. En fait, la prostitution est une violence répétitive de l'acte sexuel non désiré, et que globalement, la prostituée ne choisit pas son état. De plus, toutes les prostituées regrettent tôt ou tard de s'être adonnées à cette forme d'exploitation. Certes, plusieurs intervenants suggèrent comme solutions d'aménager des endroits sécuritaires, d'encadrer la prostitution en enregistrant les prostituées pour garantir la santé publique et la protection, etc.

Mais comme nous définissons la prostitution comme le droit des hommes d'imposer leur désir sexuel irréprensible, et que nous croyons qu'on ne devrait plus autoriser les hommes à exploiter la précarité des femmes, nous croyons qu'à l'instar de l'abolition de l'esclavagisme, l'abolitionnisme n'est pas une utopie.

**Norma Bakhos, Guylaine Ouellet
adjointes à la condition féminine**

Le SFPQ était présent le 20 septembre dernier, pour manifester contre le projet de loi 3, qui hachera dans les fonds de pension des employés municipaux ainsi que contre les coupures gouvernementales des dernières semaines.



Crédits: Jolyne Tessier

Les 3, 4 et 5 octobre derniers, 37 délégués ont eu la chance de participer au Lac-à-l'épaule de la région Montréal-Laval au camp Mariste à Rawdon. Nous avons eu des conférences très enrichissantes sur les négociations dans la fonction publique, le syndicalisme et la mobilisation. Nous avons de plus participé à un atelier sur le travail d'équipe et le leadership. Durant cet atelier, notre créativité a été à son apogée et nous avons subi des éléments stressants pour tenter de simuler notre milieu de travail. Certains d'entre nous avons eu des révélations quant à nos qualités de leader ou notre capacité à gérer la pression.

De plus, nous avons eu le temps de parler entre nous des négociations à venir et des efforts importants que nous devons consentir dans les prochains mois pour stimuler les troupes et mobiliser les gens. Le régime d'austérité dans lequel le gouvernement tente de nous plonger ne doit pas devenir d'actualité. Nous sommes maintenant gonflés à bloc pour entreprendre les prochaines négociations. Nous ne nous laisserons pas faire.



Crédits: Jolyne Tessier & Gaetjens Voltaire



Ceci n'est pas un papier « politique », mais je vous demande, êtes-vous content d'avoir fait entrer les libéraux au pouvoir lors des dernières élections ? Non, non, ne regardez pas autour de vous, il y a bien quelqu'un qui a voté pour eux, ils sont majoritaires!

Si vous êtes fonctionnaire et que vous avez voté pour eux, j'ai entendu dire qu'il y avait maintenant le club des « j'ai peur à mon emploi ». Parlez-en à nos confrères et consœurs du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport. Il faudrait peut-être également demander aux gens du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Pourquoi pas aussi aux gens de Tourisme Québec, de la Culture et des Communications, du ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'Inclusion, du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Je pourrais continuer comme ça pendant plusieurs pages. Je ne veux pas dire que tout ce beau monde-là a voté libéral, loin de moi cette idée. Le dénominateur commun? Les remaniements draconiens avec coupures budgétaires tout aussi drastiques. Si au moins c'était de façon rigoureuse, mais non, encore une fois du n'importe quoi.

Faut dire que le choix aux dernières élections faisait songer à un concours de sosies, car tous les partis politiques majeurs se ressemblaient. Un parti souverainiste qui a peur de la souveraineté, mais qui veut le pouvoir pour simplement avoir le pouvoir, visant le déficit zéro. Un parti libéral qui veut nous libérer de tout ce qu'il a lui-même mis de l'avant lors

de la Révolution tranquille, pour un déficit zéro et un parti d'un ancien souverainiste qui veut gérer de la façon du privé, j'oubliais, pour un déficit zéro.

Il faudrait peut-être regarder du côté des autres partis politiques, c'est mon humble opinion. Pour tous les Québécois et Québécoises, l'ensemble de ces mesures rime avec des pertes importantes de service et même je dirais, aucun service à la population. En tout cas, selon moi, ce sont les fonctionnaires qui ont la charge de bien servir en première ligne et non pas les ministres, les sous-ministres, les conseils d'administration, les PDG, et les gestionnaires, qui ne cessent de proliférer.

On nous casse les oreilles qu'il faut abaisser la dette, mais la dette du Québec se situe près du 270 milliards, avec une population de 7.5 millions plus ou moins, faites le calcul, pensez-vous que nous allons un jour nous libérer de cette dette ? Même avec des déficits zéro ?

Je pense que non, faudrait que le gouvernement engendre des profits monstres pour en arriver à payer sa dette, ce qui veut dire, une diminution radicale de la fonction publique.

Une diminution de la fonction publique cela consiste à l'abolition de postes et donc beaucoup moins de fonctionnaires. Pour avoir du service, il faudra aller en ligne sur internet. Vous avez vu les sites internet des divers ministères et agences? Vous les trouvez convivial hein ! Reste le privé, vers qui les gouvernements s'orientent depuis un bon moment, les PPP qui produisent, tous de beaux succès, ne trouvez-vous pas?

Pour ce qui des conventions collectives, pensez-vous que les réductions imposées par la Loi 3 à l'égard des retraites des policiers, des pompiers et des fonctionnaires municipaux se limitent seulement à la scène municipale? Notre tour viendra, vous verrez. On m'accusera de simplifier les choses, d'être naïf, mais dans le fond, si on complique les choses on perd beaucoup d'appuis, car les gens se disent, ce n'est pas la peine, c'est trop compliqué, trop difficile, on laisse tomber.

On ne peut négocier sur les programmes et les offres des gouvernements, on ne peut également se baser uniquement sur les revendications syndicales, car nous n'avons eu que des reculs depuis plusieurs années. Il faut d'abord définir ses positions et il faut aussi mobiliser toute la population, pas seulement les syndiqués.

Il faut se diriger vers un grand front commun.

Paul N. Maurice
Président, section 219

Je ne reconnais plus l'endroit où j'ai travaillé. Beaucoup des gens avec qui j'ai œuvré au gouvernement l'ont quitté pour une retraite, pour une job dans un gouvernement concurrent, pour mourir ailleurs ou finir par passer professionnel. À force de postuler pour une job de pro, à poursuivre la même tâche qu'ils réalisaient déjà à titre de technicien, l'employeur en aura finalement invité quelques z'uns à partager sa propre loterie de l'assiette à beurre, aux primes et aux bonis compris.

Parce que, bien sûr, à transformer ces effectifs en professionnels, le premier bénéficiaire de ces changements, c'est d'abord lui-même, la gestion qui encaisse un reclassement de postes. Encadrer des gens plus scolarisés est, paraît-il, plus méritoire, car il faut leur parler le même langage comme qu'avant, mais avec un sourire et des mots à plus de syllabes. Pour tous ces inconvénients, une augmentation de salaire est de rigueur. Un zygomatique plus musclé, ça se paie!

Bien sûr, il n'y a pas eu de révolution législative depuis plus de trente ans sous le soleil, depuis la loi de l'impôt, à celle constituant les sociétés. Et que dire de la Loi sur l'aide sociale ou celle de la Régie du logement. Que ce soit la Bibliothèque ou l'École de police, l'Institut médico-légal ou la Régie des tites vues, tout un pays a été construit! Et n'allez surtout pas me dire que le monde aurait changé en si peu de temps, pour disqualifier des cohortes complètes de travailleurs d'expérience avec scolarisation moindre. Pourtant, c'est le message ambigu que répète inlassablement l'employeur auprès de ses travailleurs. « J'aime votre travail, mais pas tant que ça! Je sais reconnaître tes efforts, mais encore plus tes diplômes depuis que je suis un grand employeur moral, à la fine pointe des développements d'agences, de régies ou de commissions, je suis maintenant un employeur distinct, apte à la compassion, mais encore plus à la discrimination et aux traitements de faveur. Depuis que je signe des conventions de performance, j'ai le droit d'ignorer ce qui m'empêche de tourner en rond! »

Ce qui donne froid dans le dos, au-delà d'un changement d'orientation en matière de gestion, c'est l'implacable capacité de nier l'évidence, de refuser l'idée même qu'on ait fait et inventé les choses autrement. Depuis des années, des travailleurs furent convaincus qu'ils réalisaient adéquatement, à force d'expérience, les mandats des lois qui les constituent, tantôt en donneurs de service, tantôt collecteurs de ressources, tantôt en contrôleurs de privilèges.

Réinventer la roue, c'est peut-être difficile à expliquer, mais ça fait de belles pubs pour encourager le citoyen

Le Père travaille à la *Direction des Incompris Récidivistes en Crimes Taxables.*



à financer ou justifier les transformations de services à la population. L'employeur public dépense des sommes, fort discutables, pour réinventer son image. Pas question de scraper de tels efforts budgétaires et mettre en péril un si louable objectif! À partir d'aujourd'hui, l'employeur ne veut plus subir de comparaison possible, surtout pas avec lui-même. Pour régler les conflits de mémoire collective, quoi de mieux que d'inciter ses travailleurs aînés à prendre leur retraite, à abolir les instructions papier en milieu de travail, à fermer les bibliothèques ministérielles et les centres de ressources spécialisés.

Que l'employeur se rassure, la relève de son organisme est aujourd'hui tellement plus jeune que les lois qui l'ont institué en organisme public. Pour l'exécutant du service public, le nom du ministre fondateur de son organisme n'évoque pratiquement aucune passion. À peine son nom sert-il pour désigner la cafétéria ou la salle de conférence. Un pas de plus et le trouble du déficit d'attention deviendra une qualité à l'embauche, tandis que l'Alzheimer prendrait le statut de pandémie organisationnelle.

Suite à la page 11

Fin des digressions

Si la modernité consiste à abrutir les travailleurs des services publics, en dénaturant l'essence même de leurs travaux, je n'ose imaginer ce que va juger cette Commission de révision des programmes. Comment faire comprendre aux vampires de cette institution que l'organisme étudié a adopté la meilleure solution possible pour rendre justice à ce mandat légal, une fois dépourvu de son expérience et de sa mémoire? Les programmes et organismes qui risquent de s'en sortir le mieux devront prétexter avoir suivi à la lettre toutes les modes d'économie et d'austérité en usage depuis trente ans. Toutefois, si votre ministère n'est qu'une pure dépense... mieux vaudra maquiller ces objectifs en promesse de rentabilité.

Au plus fort la poche

Dans les derniers mois et semaines, l'actualité nous démontre que nos dirigeants sont plus occupés à veiller au bien-être de leurs petits amis et plaisirs personnels.

En juin dernier, quand nos vaillants ministres Robert Poëti et Denis Lebel ainsi que notre maire persécuté ont annoncé, tout fiers, une subvention de 186 millions à Bernie Ecclestone pour qu'il revienne faire tourner en rond des autos pour les 10 prochaines années, j'ai eu une bonne nausée. Ils justifient cette dépense importante, durant une période d'austérité, par de supposées retombées économiques de 70 à 90 millions pour la fin de semaine, mais le hic, personne n'a calculé avec des chiffres réels ces fameuses retombées... Ils se fient sur leurs amis partenaires promoteurs.

En septembre, notre gouvernement libéral qui a lancé des ballons médiatiques de coupures de centaines de millions dans les services publics, nous propose par l'entremise de Sam Hamad, de financer encore des millionnaires du sport, en octroyant un prêt sans intérêt pour ramener une équipe de hockey à Québec... Bravo pour la gestion avisée des deniers publics!

Le plus choquant dans tout ça, c'est que ces annonces sont au même moment où nos élus, qui ont une pension de retraite complète sans investir plus de 30%, tentent de détruire les ententes négociées avec les employés municipaux en appuyant le projet de loi 3.



Crédits: clipartpanda.com

Notre organisation syndicale a des études comparatives objectives rendues publiques sur le coût de la sous-traitance, la révision de la fiscalité et plein de thèmes qui feraient économiser des sommes considérables à l'État. Le gouvernement dit que ce n'est pas fiable puisque nous sommes corporatistes. En quoi nos études avec références sont moins crédibles que les paroles en l'air de quelques lobbyistes? Ça dépend toujours de la volonté réelle ou de l'intégrité de l'interlocuteur.

Donc, soyez prêts à vous mobiliser pour défendre vos intérêts puisqu'aux salaires que vous faites, vous n'êtes pas admissibles aux subventions pour millionnaires!

Jolyne Tessier
2^e vice-présidente, section 214

La réforme des régimes de retraite du secteur municipal

Cette réforme des régimes de retraite a été à l'origine soulevée sur la place publique par le maire de Québec, Régis Labeaume, afin de forcer le gouvernement provincial à légiférer au travers d'une loi qu'on veut appliquer de façon rapide et avec peu de compromis dans les municipalités, en invoquant l'urgence de la situation. On est en train de détruire le climat social dans les relations de travail des employés municipaux de tout le Québec pour plusieurs années à venir. C'est en même temps une occasion de tester leur détermination à faire appliquer leur politique sur les coupures budgétaires à venir dans la fonction publique provinciale.

Pour se faire, il aura fallu trouver une bonne formule démagogique à répéter sans cesse à la population. Les fonctionnaires municipaux sont gras dur avec des salaires de 38 % supérieurs à ceux des autres fonctionnaires. Que 60 % des gens ne bénéficient pas de régime complémentaire de retraite, que le déficit des fonds de retraite se maintient à 4 milliards de dollars. Il n'en faut pas plus pour agir précipitamment en fragilisant l'image de ceux qui ont négocié les conditions de leurs régimes de retraite honnêtement et dûment approuvées par les autorités municipales. Il est évident que des correctifs doivent être apportés rapidement pour corriger ces déficits. Les correctifs doivent cependant être acceptés par les deux parties et surtout ne pas être imposés.

Actuellement, la colère grandit du côté des syndicats municipaux, ce qui n'augure rien de bon dans les futures relations de travail. Le combat que les syndiqués municipaux sont en train de livrer



présentement définira l'intensité et la détermination que le gouvernement mettra à faire appliquer ses coupures dans la fonction publique provinciale. La même médecine sera appliquée à d'autres régimes de retraite déficitaire, si rien n'est fait pour bloquer leurs projets. Les centrales syndicales sont prêtes à tester, devant les tribunaux, la légalité de cette loi dans l'application des aspects rétroactifs.

À ma connaissance, aucune loi ne peut être rétroactive. Une loi prend effet à partir de son adoption.

Christine Malsolais
Collaboratrice du journal le Rassembleur

Le Rassembleur est le journal régional du SFPQ Montréal — Laval accessible à l'ensemble de ses membres.

Commentaires et articles :
SFPQ Montréal — Laval
Le Rassembleur

425, de Maisonneuve Ouest, bureau 1005
Montréal (Québec) H3A 3G5
lerassembleur@sfpq.qc.ca



Consultez nos éditions en ligne!
<http://www.sfpq.qc.ca/publications/rassembleur/>

Photos reproduites sous licence Creative Commons, sans droit ou du domaine public, avec crédit selon le cas
Reproduction des textes permise à condition d'en mentionner la source

Dépôt légal BANQ et BAC

Comité régional d'information :

Geneviève Gagnon
Louis Jubinville
Christine Marsolais
Jolyne Tessier

Révision des textes :

Diane Champagne
Geneviève Gagnon
Christine Marsolais

Mise en page et infographie :

Jolyne Tessier

Dessinateur :

Raymond Lévesque

Prochaine date de tombée: 5 décembre 2014